

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2023

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE  
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES  
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE626

présenté par  
Mme Bregeon, rapporteure

-----

### ARTICLE 6

I. – À l'alinéa 1, supprimer les mots :

« projet de ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« et des ouvrages permettant le raccordement aux réseaux de transport d'électricité ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle avec la définition de la réalisation d'un réacteur électronucléaire proposée à l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi.